

Mouvement départemental 2021 - Annexe A

Aide à la saisie des vœux sur l'application MVT1D

CONNEXION ET IDENTIFICATION

1. Se connecter au portail ARENA (<https://id.ac-versailles.fr>)
2. Saisir son identifiant et son mot de passe (par défaut, le NUMEN)
3. Cliquer sur le menu "Gestion des personnels" puis "I-Prof enseignants". Phase intradépartementale/ services / Accès applications mobilité
4. Renseigner votre adresse mail "prenom.nom@ac-versailles.fr" et N° téléphone portable pour l'envoi des résultats

SAISIE DES VŒUX

Il n'y a pas de bouton pour valider la saisie. C'est la saisie qui valide les **vœux émis**.

PV = poste vacant

PSV = poste susceptible d'être vacant

B = poste bloqué

Lorsque dans une école, on voit 1 PV et 1 B ; cela signifie que le poste vacant est bloqué (pour PES)

ACCUSÉS DE RÉCEPTION



Ils seront à générer dans l'application MVT1D, en fonction du calendrier. Ils ne sont plus envoyés dans les boîtes mail lprof.

AIDE ET ASSISTANCE

Une aide personnalisée vous sera proposée pendant tout le déroulement des opérations du mouvement aux coordonnées suivantes :

INFO MOBILITÉ :

Tél. 01 39 23 61 10 (avec une permanence de 9H00 à 11h30)

Courriel : ce.ia78.dp3mouv@ac-versailles.fr

En cas de perte du NUMEN, une demande doit être adressée par courriel à votre gestionnaire DP1.

En cas de perte du mot de passe, appeler l'assistance CARIINA :
au 01 30 83 43 00

En cas d'échec de connexion, une assistance informatique sera accessible :

- par courriel : assistance.iprof@ac-versailles.fr

- par téléphone : 01 30 83 43 00

En période scolaire : du lundi au jeudi, de 08H30 à 18H00,
et le vendredi jusqu'à 17H00,

Hors période scolaire : du lundi au vendredi, de 09H00 à 12H00,
et de 14H00 à 17H00

1^{er} écran de saisie des vœux

Le candidat peut sur cet écran saisir des vœux précis sur une école, et/ou des vœux sur une commune, et/ou des vœux secteur.

Principe

Le candidat doit déterminer :

- la nature du support sur lequel il souhaite exercer
- la zone géographique dans laquelle il souhaite être nommé.

Choix de la nature de poste

Le candidat, en fonction de ses souhaits, sélectionne obligatoirement une nature de poste précise, par exemple :

- Tout poste d'enseignement classe élémentaire sans spécialité (ECEL G0000)
 - Tout poste d'enseignement classe ULEC TFC
 - Tout poste de titulaire remplaçant BRIGADE (2585)
 - Tout poste de TRS (TS)
 - Tout poste directeur d'école élémentaire (0119)
 - Tout poste directeur d'école maternelle (0121)
- } pour le nombre de classes, se reporter à la liste générale des supports d'affectation numérotés

Attention : il est techniquement impossible de faire un vœu du type « tout poste à + le nom de commune ou circonscription... ».

Choix de la zone géographique

Il peut s'agir :

- soit d'une commune qui comprendra l'ensemble des écoles de cette ville,
- soit d'un des 8 regroupements de circonscriptions du département (hors circonscriptions ASH) qui comprendra l'ensemble des communes des circonscriptions.

Regroupements de circonscriptions du département :

Nom du secteur	Circonscriptions concernées
Secteur Mantes-la-Jolie	Mantes-la-Jolie 1, Mantes-la-Jolie 2, Mantes-la-Ville, Rosny-sur-Seine
Secteur Les Mureaux	Aubergenville, Meulan, Les Mureaux
Secteur Chanteloup	Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine (dont ERPD commune de Conflans), Poissy
Secteur Saint-Germain	Chatou, Le Pecq-Marly, Le Vésinet, Saint Germain, Sartrouville
Secteur Versailles	La Celle-St-Cloud, Vélizy-Villacoublay, Versailles
Secteur Plaisir	Bois d'Arcy, Guyancourt- Montigny, Plaisir
Secteur Rambouillet	Beynes, Rambouillet (dont ERPD commune de La Boissière)
Secteur Chevreuse	Chevreuse, Élancourt (dont ERPD commune de La Verrière), Trappes

Chaque vœu sur zone géographique précise donc obligatoirement la nature du support et la zone géographique. Chaque association possible correspond à un vœu et à un code présentés dans le livret des postes, diffusé sur MVT1D et mis en ligne sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines.



2/2

Mouvement départemental 2021 – Annexe B

Principe de saisie des vœux

Exemples

- ▶ L'enseignant qui désire obtenir un poste sur Viroflay, quelle que soit la nature du poste, doit effectuer plusieurs vœux :
 - « tout poste d'enseignement classe maternelle à Viroflay »
 - « tout poste d'enseignement classe élémentaire Allemand à Viroflay », etc.
- ▶ L'enseignant qui désire un poste d'enseignement classe élémentaire sur la circonscription de Vélizy-Villacoublay doit effectuer plusieurs vœux :
 - « tout poste d'enseignement classe élémentaire à Buc »
 - « tout poste d'enseignement classe élémentaire à Châteaufort »
- ▶ L'enseignant qui désire un poste d'enseignement classe élémentaire sur le regroupement des circonscriptions La Celle-St-Cloud / Versailles / Vélizy-Villacoublay doit saisir le code correspondant à « tout poste d'enseignement classe élémentaire sur le secteur de Versailles ».

Il est impossible de formuler des vœux géographiques distinguant les zones en éducation prioritaire de celles hors éducation prioritaire.

Il est fortement conseillé de faire un ou des vœux précis sur les secteurs où l'on fera ensuite des vœux géographiques.

2^{ème} écran de saisie : vœux larges

L'enseignant, participant obligatoire, devra formuler au moins deux vœux larges.

- Les natures de poste ou MUG sont :
 - Enseignants (ECEL, ECMA, TRS)
 - ASH
 - Remplacement
- Les zones infra départementales correspondant au vœu large sont :
 - **Zone St Germain** : Circonscriptions des Mureaux, Meulan, Carrières et St Germain en Laye
 - **Zone Le Pecq Marly** : Circonscriptions de Chanteloup, Poissy, Le Pecq-Marly
 - **Zone Mantes la Ville** : Circonscriptions de Mantes 1, Mantes la ville, Beynes
 - **Zone Chatou** : Circonscriptions de Conflans, Chatou, Sartrouville, Le Vésinet
 - **Zone Versailles** : Circonscriptions de Trappes, Bois d'Arcy, Versailles, Elancourt
 - **Zone Rosny** : Circonscriptions de Mantes 2, Rosny, Aubergenville



Il n'est pas possible de formuler uniquement des vœux larges.

CODE	TYPE DE VŒU	SIGNIFICATION	Modalité
11	Vœu sur poste de direction d'école	Candidat inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur	TPD
12		Candidat non inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur	PRO
31	Vœu sur poste spécialisé	Candidat titulaire du diplôme requis : CAPPEI dans la spécialité requise ou CAFIPEMF dans la spécialité requise	TPD
32		Candidat titulaire du diplôme CAPPEI dans une autre spécialité	TPD
33		Candidat admissible CAFIPEMF ou candidat en formation CAPPEI en 2019/2020 et en 2020/2021	PRO
34		Candidat partant en formation CAPPEI en 2021/2022	PRO
35		Candidat non spécialisé	PRO
31	Vœu sur poste spécialisé RASED	Candidat titulaire du diplôme requis (CAPPEI spécialité Rase RELA ou Rase PEDA)	TPD
32		Candidat titulaire du diplôme CAPPEI dans une autre spécialité	TPD
33		Candidat en formation Cappei en 2019/2020 et en 2020/2021	PRO
34		Candidat partant en formation Cappei en 2021/2022	PRO
61	Vœu sur poste non spécialisé	Candidature ne nécessitant pas de conditions ou de certifications particulières	TPD
70	Vœu sur poste fléché ALLEMAND	Candidat titulaire de l'habilitation définitive	TPD
71		Candidat titulaire de l'habilitation provisoire	TPD
72		Candidat sans habilitation	PRO

CODE	AUTRES CODES	SIGNIFICATION
89	Absence de vœux	Absence de vœux du participant à mobilité obligatoire
	Aucun vœu obtenu	Le participant obligatoire n'obtient aucun de ses vœux
90	Vœu annulé automatiquement par le programme	Vœu annulé : - poste supprimé par mesure de carte scolaire ne pouvant être attribué - poste sollicité par un candidat n'ayant pas la qualification requise à la date de saisie des vœux
99	Vœu annulé manuellement par l'administration	Vœu annulé : - poste sollicité par un candidat n'ayant pas la qualification requise à la date de saisie des vœux - poste sollicité par un candidat n'ayant pas retourné le formulaire de candidature requis ou ayant retourné un formulaire non conforme ou sans avis de l'IEN

Nom : _____ Prénom : _____

SOLLICITE L'ATTRIBUTION D'UNE BONIFICATION AU TITRE :

de la carte scolaire

- mesure de suppression de classe juin - septembre 2020 ou mars 2021
 - mesure de suppression de classe juin - septembre 2019 ou mars 2020
- Poste fermé (type, école, commune)

du handicap pour :

- sa propre situation
- la situation de son conjoint
- la situation de son ou ses enfants

de l'exercice en quartier urbain difficile (pour les enseignants intégrant les Yvelines au 01/09/2021 uniquement) . Calcul automatique pour les enseignants des Yvelines

Zone rencontrant des difficultés de recrutement

- Maintien en EP (REP/REP+) sur le support occupé à titre provisoire en 2020/2021
 - Candidat à l'EP
 - Maintien en ASH
 - Candidat à l'ASH
- Sur le Vœu 1 (précis
uniquement)**

D'une réintégration

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> après un détachement | sous réserve de transmission avant le 01 avril 2021 au plus tard d'une |
| <input type="radio"/> après un congé parental | demande écrite de réintégration au 01/09/2021 au service DP1 |
| <input type="radio"/> après CLD | sous réserve d'un avis favorable du comité médical avant le 30 avril 2021 |
| | délai de rigueur |

Ce formulaire dûment complété doit être adressé à la
 DSDEN des Yvelines, service DP3 mouvement, ce.ia78.dp3mouv@ac-versailles.fr
 au plus tard le 13 AVRIL 2021, délai de rigueur.

Date : _____ Signature du candidat :

Ecoles classées en éducation prioritaire
ouvrant droit à majoration de points
et à la bonification de maintien sur poste

Commune	Nom de l'établissement	RNE	Nb de classes
CARRIERES SOUS POISSY CLG FLORA TRISTAN	E.E.PU DUGUESCLIN	0780822V	7
	E.E.PU JEAN GIONO	0780522U	15
	E.E.PU LES BORDS DE SEINE	0783653X	21
	E.E.PU LOUIS PASTEUR	0780523V	8
	E.E.PU ROBERT SURCOUF	0781257T	15
	E.M.PU FREDERIC MISTRAL	0780660U	8
	E.M.PU LES DAHLIAS	0781316G	5
	E.M.PU LES GOELANDS	0780781A	7
CHANTELOUP-LES-VIGNES CLG MAGELLAN	E.E.PU VERLAINE	0783552M	17
	E.E.PU LOUIS PASTEUR	0780482A	14
	E.E.PU RONSARD	0783470Y	14
CHANTELOUP-LES-VIGNES CLG RENE CASSIN REP+	E.E.PU A. RIMBAUD	0783530N	12
	E.E.PU DORGELES	0783584X	12
	E.E.PU MILLE VISAGES	0783583W	10
LES MUREAUX CLG JULES VERNE REP+	E.E.PU JACQUELINE AURIOL	0780679P	18
	E.E.PU JULES FERRY	0781359D	15
	E.E.PU MOLIERE	0781361F	10
	E.E.PU MAURICE RAVEL	0781191W	13
	E.E.PU PAUL RAOULT	0781358C	15
	E.E.PU PIERRE BROSSOLETTE	0783435K	9
	E.M.PU JACQUES PREVERT	0781678A	5
	E.M.PU JULES FERRY	0782427P	13
	E.M.PU MOLIERE	0782425M	6
	E.M.PU MAURICE RAVEL	0780879G	4
LES MUREAUX CLG JEAN VILAR	E.M.PU PIERRE BROSSOLETTE	0782976L	5
	E.E.PU EMILE ZOLA	0780735A	16
	E.E.PU MARCEL PAGNOL	0781542C	21
	E.M.PU EMILE ZOLA	0780743J	6
LES MUREAUX CLG PAUL VERLAINE	E.M.PU MARCEL PAGNOL	0781254P	10
	E.E.PU GROUPE JEAN ZAY	0780158Y	18
	E.E.PU PAUL BERT	0781357B	20
	E.E.PU ROUX CALMETTE	0781362G	17
	E.M.PU GROUPE JEAN ZAY	0780157X	7
	E.M.PU HENRI WALLON	0782426N	7
MANTES LA JOLIE CLG CEZANNE REP+	E.M.PU VICTOR HUGO	0780744K	10
	E.E.PU CLAUDE MONET	0780298A	12
	E.E.PU HENRI MATISSE	0783436L	11
	E.E.PU LOUISE DE VILMORIN	0780285L	7
	E.M.PU LES LAVANDES	0780502X	3
MANTES LA JOLIE CLG PASTEUR REP +	E.M.PU LES PERVENCHES	0780253B	4
	E.E.PU FERDINAND BUISSON	0781465U	13
	E.E.PU JEAN JACQUES ROUSSEAU	0781370R	12
	E.E.PU LOUIS LACHENAL	0781466V	14
	E.M.PU LES ANEMONES	0783203H	5
	E.M.PU LES PENSEES	0782235F	7
	E.M.PU LES ROSES	0782234E	6

Commune	Nom de l'établissement	RNE	Nb de classes
MANTES LA JOLIE CLG CHENIER REP+	E.E.PU GABRIELLE COLETTE	0781369P	13
	E.E.PU MERMOZ	0782123J	14
	E.M.PU LES BLEUETS	0781176E	5
	E.M.PU LES GENTIANES	0780559J	4
	E.M.PU LES JONQUILLES	0782184A	4
	E.M.PU LES TULIPES	0782096E	5
MANTES LA JOLIE CLG CLEMENCEAU REP+	E.E.PU JULES VERNE	0780284K	12
	E.E.PU MADAME DE SEVIGNE	0780167H	15
	E.M.PU LES GLYCINES	0780698K	5
	E.M.PU LES PRIMEVERES	0780163D	5
MANTES LA JOLIE CLG GASSICOURT REP +	E.E.PU ALBERT UDERZO	0783551L	11
	E.E.PU GROUPE COUBERTIN	0780164E	14
	E.E.PU JACQUES COUSTEAU	0780821U	14
	E.M.PU LES CAMPANULES	0781311B	4
	E.M.PU LES CLEMATITES	0783267C	7
	E.M.PU LES VIOLETTES	0780816N	4
	E.M.PU UDERZO	0783712L	7
LIMAY CLG ALBERT THIERRY	E.E.PU FERDINAND BUISSON	0781402A	15
	E.E.PU HENRI WALLON	0782102L	9
	E.E.PU JEAN MACE	0781400Y	15
	E.E.PU JEAN ZAY	0781399X	13
	E.E.PU PAULINE KERGOMARD	0781930Z	14
	E.M.PU FERDINAND BUISSON	0782229Z	6
	E.M.PU HENRI WALLON	0782097F	4
	E.M.PU JEAN MACE	0783087G	6
	E.M.PU MONTESSORI	0781112K	6
E.M.PU PAULINE KERGOMARD	0780281G	6	
MANTES LA VILLE CLG LES PLAISANCES	E.E.PU Guy de MAUPASSANT	0781472B	16
	E.E.PU ARMAND GAILLARD	0781471A	14
	E.E.PU JEAN JAURES	0781469Y	21
	E.E.PU MERISIERS	0781993T	20
	E.M.PU ARMAND GAILLARD	0782239K	7
	E.M.PU LES ALLIERS DE CHAVANNES	0782240L	10
	E.M.PU Guy de MAUPASSANT	0782238J	9
	E.M.PU LES MERISIERS	0782187D	7
	E.M.PU LES PLAISANCES	0780160A	4
PLAISIR CLG BLAISE PASCAL	E.E.PU FRANCOIS RABELAIS	0780823W	12
	E.E.PU PIERRE BROSSOLETTE	0780765H	13
	E.M.PU ANNA DE NOAILLES	0780554D	5
	E.M.PU DANIELE CASANOVA	0780726R	4
	E.M.PU LOUISE MICHEL	0780681S	4
POISSY CLG LES GRANDS CHAMPS REP+	E.E.PU BLAISE PASCAL	0780453U	14
	E.E.PU MICHEL DE MONTAIGNE	0780452T	15
	E.E.PU PIERRE DE RONSARD	0780633P	12
	E.E.PU ROBERT FOURNIER	0780439D	15
	E.M.PU BLAISE PASCAL	0782441E	8
	E.M.PU MICHEL DE MONTAIGNE	0782442F	6
SARTROUVILLE CLG LOUIS PAULHAN	E.E.PU ANNE ROBERT TURGOT	0781506N	16
	E.E.PU MICHEL ETIENNE TURGOT	0781505M	14
	E.E.PU PABLO NERUDA	0781197C	14
	E.M.PU ANNE FRANK	0780801X	4
	E.M.PU FERNAND LEGER	0781286Z	4
	E.M.PU LA FONTAINE	0781795C	7
	E.M.PU MADAME DE SEVIGNE	0783208N	7
	E.M.PU PABLO NERUDA	0781198D	4

Commune	Nom de l'établissement	RNE	Nb de classes
SARTROUVILLE CLG ROMAIN ROLLAND	E.E.PU GEORGES BRASSENS	0781507P	15
	E.E.PU LEO LAGRANGE	0781544E	11
	E.E.PU PAUL BERT	0781508R	9
	E.E.PU PIERRE BROSOLETTTE	0780685W	15
	E.M.PU GEORGES BRASSENS	0780746M	5
	E.M.PU JACQUES PREVERT	0781758M	8
	E.M.PU LEO LAGRANGE	0781609A	5
	E.M.PU PAUL BERT NO 1	0782223T	7
	E.M.PU PIERRE BROSOLETTTE	0780684V	6
	E.M.PU ROBERT DESNOS	0780878F	3
TRAPPES CLG GUSTAVE COURBET	E.E.PU AUGUSTE RENOIR	0781224G	9
	E.E.PU GUSTAVE FLAUBERT	0780895Z	11
	E.E.PU JEAN COCTEAU	0781830R	10
	E.E.PU MICHEL DE MONTAIGNE	0781383E	8
	E.E.PU STENDHAL	0781675X	6
	E.M.PU AUGUSTE RENOIR	0781232R	4
	E.M.PU GUSTAVE FLAUBERT	0780730V	4
	E.M.PU JEAN COCTEAU	0781833U	5
	E.M.PU MICHEL DE MONTAIGNE	0781322N	4
	E.M.PU STENDHAL	0781760P	3
TRAPPES CLG YOURI GAGARINE REP+	E.E.PU HENRI WALLON	0782962W	16
	E.E.PU JEAN BAPTISTE CLEMENT	0780687Y	11
	E.E.PU JEAN MACE	0780151R	10
	E.E.PU LOUIS ARAGON	0783210R	9
	E.M.PU EUGENIE COTTON	0783277N	4
	E.M.PU HELENE BOUCHER	0781533T	4
	E.M.PU HENRI WALLON	0783077W	6
	E.M.PU JEAN BAPTISTE CLEMENT	0780686X	4
	E.M.PU JEAN MACE	0780152S	5
	E.M.PU LEO LAGRANGE	0780544T	4
TRAPPES CLG LE VILLAGE	E.E.PU GEORGE SAND	0781187S	8
	E.E.PU JULES FERRY	0780935T	14
	E.E.PU JEAN JAURES	0780932P	9
	E.E.PU LOUIS PERGAUD	0781188T	8
	E.E.PU MAURICE THOREZ	0780445K	14
	E.E.PU PAUL LANGEVIN	0780934S	11
	E.M.PU ANNE FRANK	0780729U	4
	E.M.PU GEORGE SAND	0781179H	4
	E.M.PU GROUPE MAURICE THOREZ	0780447M	5
	E.M.PU IRENE JOLIOT CURIE	0782340V	4
	E.M.PU JEAN JAURES	0782339U	4
	E.M.PU LAURENT MOURGUET	0781182L	5
	E.M.PU LOUIS PERGAUD	0781180J	6
	E.M.PU PAUL LANGEVIN	0782341W	7

Commune	Nom de l'établissement	RNE	Nb de classes
CARRIERES SOUS POISSY CLG FLORA TRISTAN	E.E.PU DUGUESCLIN	0780822V	7
	E.E.PU JEAN GIONO	0780522U	15
	E.E.PU LES BORDS DE SEINE	0783653X	21
	E.E.PU LOUIS PASTEUR	0780523V	8
	E.E.PU ROBERT SURCOUF	0781257T	15
	E.M.PU FREDERIC MISTRAL	0780660U	8
	E.M.PU LES DAHLIAS	0781316G	5
	E.M.PU LES GOELANDS	0780781A	7
CHANTELOUP-LES-VIGNES CLG MAGELLAN	E.E.PU VERLAINE	0783552M	17
	E.E.PU LOUIS PASTEUR	0780482A	14
	E.E.PU RONSARD	0783470Y	14
CHANTELOUP-LES-VIGNES CLG RENE CASSIN REP+	E.E.PU A. RIMBAUD	0783530N	12
	E.E.PU DORGELES	0783584X	12
	E.E.PU MILLE VISAGES	0783583W	10
LES MUREAUX CLG JULES VERNE REP+	E.E.PU JACQUELINE AURIOL	0780679P	18
	E.E.PU JULES FERRY	0781359D	15
	E.E.PU MOLIERE	0781361F	10
	E.E.PU MAURICE RAVEL	0781191W	13
	E.E.PU PAUL RAOULT	0781358C	15
	E.E.PU PIERRE BROSSOLETTE	0783435K	9
	E.M.PU JACQUES PREVERT	0781678A	5
	E.M.PU JULES FERRY	0782427P	13
	E.M.PU MOLIERE	0782425M	6
	E.M.PU MAURICE RAVEL	0780879G	4
LES MUREAUX CLG JEAN VILAR	E.M.PU PIERRE BROSSOLETTE	0782976L	5
	E.E.PU EMILE ZOLA	0780735A	16
	E.E.PU MARCEL PAGNOL	0781542C	21
	E.M.PU EMILE ZOLA	0780743J	6
LES MUREAUX CLG PAUL VERLAINE	E.M.PU MARCEL PAGNOL	0781254P	10
	E.E.PU GROUPE JEAN ZAY	0780158Y	18
	E.E.PU PAUL BERT	0781357B	20
	E.E.PU ROUX CALMETTE	0781362G	17
	E.M.PU GROUPE JEAN ZAY	0780157X	7
	E.M.PU HENRI WALLON	0782426N	7
MANTES LA JOLIE CLG CEZANNE REP+	E.M.PU VICTOR HUGO	0780744K	10
	E.E.PU CLAUDE MONET	0780298A	12
	E.E.PU HENRI MATISSE	0783436L	11
	E.E.PU LOUISE DE VILMORIN	0780285L	7
	E.M.PU LES LAVANDES	0780502X	3
MANTES LA JOLIE CLG PASTEUR REP +	E.M.PU LES PERVENCHES	0780253B	4
	E.E.PU FERDINAND BUISSON	0781465U	13
	E.E.PU JEAN JACQUES ROUSSEAU	0781370R	12
	E.E.PU LOUIS LACHENAL	0781466V	14
	E.M.PU LES ANEMONES	0783203H	5
	E.M.PU LES PENSEES	0782235F	7
	E.M.PU LES ROSES	0782234E	6

Commune	Nom de l'établissement	RNE	Nb de classes
MANTES LA JOLIE CLG CHENIER REP+	E.E.PU GABRIELLE COLETTE	0781369P	13
	E.E.PU MERMOZ	0782123J	14
	E.M.PU LES BLEUETS	0781176E	5
	E.M.PU LES GENTIANES	0780559J	4
	E.M.PU LES JONQUILLES	0782184A	4
	E.M.PU LES TULIPES	0782096E	5
MANTES LA JOLIE CLG CLEMENCEAU REP+	E.E.PU JULES VERNE	0780284K	12
	E.E.PU MADAME DE SEVIGNE	0780167H	15
	E.M.PU LES GLYCINES	0780698K	5
	E.M.PU LES PRIMEVERES	0780163D	5
MANTES LA JOLIE CLG GASSICOURT REP +	E.E.PU ALBERT UDERZO	0783551L	11
	E.E.PU GROUPE COUBERTIN	0780164E	14
	E.E.PU JACQUES COUSTEAU	0780821U	14
	E.M.PU LES CAMPANULES	0781311B	4
	E.M.PU LES CLEMATITES	0783267C	7
	E.M.PU LES VIOLETTES	0780816N	4
	E.M.PU UDERZO	0783712L	7
LIMAY CLG ALBERT THIERRY	E.E.PU FERDINAND BUISSON	0781402A	15
	E.E.PU HENRI WALLON	0782102L	9
	E.E.PU JEAN MACE	0781400Y	15
	E.E.PU JEAN ZAY	0781399X	13
	E.E.PU PAULINE KERGOMARD	0781930Z	14
	E.M.PU FERDINAND BUISSON	0782229Z	6
	E.M.PU HENRI WALLON	0782097F	4
	E.M.PU JEAN MACE	0783087G	6
	E.M.PU MONTESSORI	0781112K	6
E.M.PU PAULINE KERGOMARD	0780281G	6	
MANTES LA VILLE CLG LES PLAISANCES	E.E.PU Guy de MAUPASSANT	0781472B	16
	E.E.PU ARMAND GAILLARD	0781471A	14
	E.E.PU JEAN JAURES	0781469Y	21
	E.E.PU MERISIERS	0781993T	20
	E.M.PU ARMAND GAILLARD	0782239K	7
	E.M.PU LES ALLIERS DE CHAVANNES	0782240L	10
	E.M.PU Guy de MAUPASSANT	0782238J	9
	E.M.PU LES MERISIERS	0782187D	7
	E.M.PU LES PLAISANCES	0780160A	4
PLAISIR CLG BLAISE PASCAL	E.E.PU FRANCOIS RABELAIS	0780823W	12
	E.E.PU PIERRE BROSSOLETTE	0780765H	13
	E.M.PU ANNA DE NOAILLES	0780554D	5
	E.M.PU DANIELE CASANOVA	0780726R	4
	E.M.PU LOUISE MICHEL	0780681S	4
POISSY CLG LES GRANDS CHAMPS REP+	E.E.PU BLAISE PASCAL	0780453U	14
	E.E.PU MICHEL DE MONTAIGNE	0780452T	15
	E.E.PU PIERRE DE RONSARD	0780633P	12
	E.E.PU ROBERT FOURNIER	0780439D	15
	E.M.PU BLAISE PASCAL	0782441E	8
	E.M.PU MICHEL DE MONTAIGNE	0782442F	6
SARTROUVILLE CLG LOUIS PAULHAN	E.M.PU PIERRE DE RONSARD	0782436Z	5
	E.E.PU ANNE ROBERT TURGOT	0781506N	16
	E.E.PU MICHEL ETIENNE TURGOT	0781505M	14
	E.E.PU PABLO NERUDA	0781197C	14
	E.M.PU ANNE FRANK	0780801X	4
	E.M.PU FERNAND LEGER	0781286Z	4
	E.M.PU LA FONTAINE	0781795C	7
	E.M.PU MADAME DE SEVIGNE	0783208N	7
E.M.PU PABLO NERUDA	0781198D	4	

Commune	Nom de l'établissement	RNE	Nb de classes
SARTROUVILLE CLG ROMAIN ROLLAND	E.E.PU GEORGES BRASSENS	0781507P	15
	E.E.PU LEO LAGRANGE	0781544E	11
	E.E.PU PAUL BERT	0781508R	9
	E.E.PU PIERRE BROSOLETTTE	0780685W	15
	E.M.PU GEORGES BRASSENS	0780746M	5
	E.M.PU JACQUES PREVERT	0781758M	8
	E.M.PU LEO LAGRANGE	0781609A	5
	E.M.PU PAUL BERT NO 1	0782223T	7
	E.M.PU PIERRE BROSOLETTTE	0780684V	6
	E.M.PU ROBERT DESNOS	0780878F	3
TRAPPES CLG GUSTAVE COURBET	E.E.PU AUGUSTE RENOIR	0781224G	9
	E.E.PU GUSTAVE FLAUBERT	0780895Z	11
	E.E.PU JEAN COCTEAU	0781830R	10
	E.E.PU MICHEL DE MONTAIGNE	0781383E	8
	E.E.PU STENDHAL	0781675X	6
	E.M.PU AUGUSTE RENOIR	0781232R	4
	E.M.PU GUSTAVE FLAUBERT	0780730V	4
	E.M.PU JEAN COCTEAU	0781833U	5
	E.M.PU MICHEL DE MONTAIGNE	0781322N	4
	E.M.PU STENDHAL	0781760P	3
TRAPPES CLG YOURI GAGARINE REP+	E.E.PU HENRI WALLON	0782962W	16
	E.E.PU JEAN BAPTISTE CLEMENT	0780687Y	11
	E.E.PU JEAN MACE	0780151R	10
	E.E.PU LOUIS ARAGON	0783210R	9
	E.M.PU EUGENIE COTTON	0783277N	4
	E.M.PU HELENE BOUCHER	0781533T	4
	E.M.PU HENRI WALLON	0783077W	6
	E.M.PU JEAN BAPTISTE CLEMENT	0780686X	4
	E.M.PU JEAN MACE	0780152S	5
	E.M.PU LEO LAGRANGE	0780544T	4
TRAPPES CLG LE VILLAGE	E.E.PU GEORGE SAND	0781187S	8
	E.E.PU JULES FERRY	0780935T	14
	E.E.PU JEAN JAURES	0780932P	9
	E.E.PU LOUIS PERGAUD	0781188T	8
	E.E.PU MAURICE THOREZ	0780445K	14
	E.E.PU PAUL LANGEVIN	0780934S	11
	E.M.PU ANNE FRANK	0780729U	4
	E.M.PU GEORGE SAND	0781179H	4
	E.M.PU GROUPE MAURICE THOREZ	0780447M	5
	E.M.PU IRENE JOLIOT CURIE	0782340V	4
	E.M.PU JEAN JAURES	0782339U	4
	E.M.PU LAURENT MOURGUET	0781182L	5
	E.M.PU LOUIS PERGAUD	0781180J	6
	E.M.PU PAUL LANGEVIN	0782341W	7

Mouvement Départemental 2021 - Annexe H

Candidature sur poste classe fonctionnant avec des sujétions spéciales

Nom : _____ Prénom : _____
Affectation actuelle (poste, école, commune, modalité d'affectation) :

PREMIÈRE DEMANDE SUR :

- CLASSE À HORAIRE AMÉNAGÉ EEPU LYCÉE FRANCO-ALLEMAND BUC
- CLASSE À HORAIRE AMÉNAGÉ EEPU JULES FERRY LES MUREAUX
- CLASSE À HORAIRE AMÉNAGÉ EEPU LES MARRONNIERS MAGNANVILLE
- CLASSE À HORAIRE AMÉNAGÉ EEPU LULLY-VAUBAN VERSAILLES
- CLASSE À HORAIRE AMÉNAGÉ EEPU WAPLER VERSAILLES

- E.E.PU. DU LYCÉE INTERNATIONAL SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

AVIS ET SIGNATURE DE L'IEN DE LA CIRCONSCRIPTION DU POSTE SOLLICITÉ

- Favorable Défavorable (dans ce cas, motiver l'avis)

Signature :

*Ce formulaire dûment complété doit être adressé à l'IEN
de la circonscription du poste sollicité pour avis,
qui le transmettra à la DSDEN des Yvelines, service DP3 mouvement
au plus tard le 13 AVRIL 2021, délai de rigueur.*

Je déclare avoir pris connaissance des sujétions spéciales et m'engage à les accepter.

Date : _____

Signature du candidat :

Mouvement Départemental 2021 - Annexe I

Fomulaire relatif à une demande de bonification au titre :
du rapprochement conjoint, de l'autorité parentale conjointe
et de la situation de parent isolé

Nom : _____ Prénom : _____
Téléphone : _____

SOLLICITE L'ATTRIBUTION D'UNE BONIFICATION AU TITRE :

<input type="radio"/> <i>Du rapprochement de conjoint</i>
<input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille
<input type="checkbox"/> Justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un Pacs et l'extrait de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du Pacs
<input type="checkbox"/> Extrait de l'acte de naissance de l'enfant né et reconnu par les 2 parents
<input type="checkbox"/> Copie CDI ou attestation employeur
<input type="radio"/> <i>De l'autorité parentale conjointe</i>
<input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille ou de l'extrait de l'acte de naissance de l'enfant
<input type="checkbox"/> Décision de justice concernant la résidence de l'enfant
<input type="checkbox"/> Toute pièce pouvant justifier de l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe
<input type="radio"/> <i>De la situation de parent Isolé</i>
<input type="checkbox"/> Photocopie du livret de famille ou de l'extrait de l'acte de naissance de l'enfant
<input type="checkbox"/> Toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique (enseignant vivant seul et supportant seul la charge du ou de plusieurs enfants)
<input type="checkbox"/> Toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant

*Ce dossier est à retourner par mail à DSDEN 78 - DP3 mouvement
ce.ia78.dp3mouv@ac-versailles.fr
au plus tard le 13 AVRIL 2021 délai de rigueur.*

1- Les postes implantés au sein des écoles

A) Les unités localisées pour l'inclusion scolaire en école (ULIS-école) accueillant les élèves présentant les troubles des fonctions suivantes : auditives, visuelles, motrices, cognitives.

L'enseignant chargé d'une ULIS-école est un instituteur ou professeur des écoles spécialisé qui fait partie de l'équipe pédagogique de l'école et qui organise le travail des élèves handicapés dont il a la responsabilité en fonction des indications des projets personnalisés de scolarisation, en lien avec l'enseignant référent et avec les enseignants des classes de l'école ou, le cas échéant, ceux d'une unité d'enseignement. Les modalités d'organisation des concertations de l'enseignant de l'ULIS-école avec les professionnels médico-sociaux ou de santé qui contribuent à la mise en œuvre des PPS des élèves sont clairement précisées avec les partenaires et prises en compte dans le projet de la classe, de telle sorte que l'enseignant de l'ULIS-école puisse assister à ces réunions sans réduire le temps de scolarisation des élèves. Il est recommandé de prendre l'attache de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription concernée ainsi que celle du directeur de l'école avant de formuler des vœux.

B) Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) (aide à dominante pédagogique ou à dominante relationnelle)

Ces personnels exercent leur mission au sein du pôle ressource de la circonscription, sous l'autorité de l'IEN CCPD. Leur action s'inscrit dans le cadre des projets des écoles et leur travail est articulé avec celui des enseignants des classes. Ils ont vocation à intervenir auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers, quelles que soient la nature et l'origine des difficultés. Ils contribuent à l'élaboration d'outils d'observation et d'évaluation des besoins des élèves et rédigent le projet d'aides spécialisées.

L'enseignant spécialisé assurant l'aide à dominante pédagogique :

- organise et met en œuvre des apprentissages différenciés et/ou individualisés ainsi que des pratiques de remédiation ;
- choisit et utilise des méthodes pédagogiques et des approches didactiques propres à faire progresser les élèves ; aménage les contenus, les supports et les rythmes d'apprentissage des élèves ; rend accessibles les programmes ;
- favorise le transfert en classe des attitudes et compétences travaillées durant le temps d'aide spécialisée.

L'enseignant spécialisé assurant l'aide à dominante relationnelle :

- met en place des actions susceptibles de favoriser un engagement actif de l'enfant dans les différentes situations ;
- développe chez les élèves l'appétence au savoir et la compréhension du rôle de l'école ; aider les élèves à transformer leur relation aux savoirs et aux autres –enseignants comme élèves.

2- Les postes implantés dans les établissements du second degré

A) Les unités localisées pour l'inclusion scolaire en collège et lycée (ULIS-collège/lycée)

Les postes vacants et susceptibles d'être vacants feront l'objet d'un appel à candidature inter degrés.

Les enseignants nommés sur ces postes au sein d'un collège ou d'un lycée dispensent un enseignement adapté aux besoins particuliers des élèves en situation de handicap. L'ULIS est un dispositif collectif fondé sur l'alternance de regroupements pédagogiques au sein du dispositif et de temps d'inclusions individuelles en classe ordinaire. Ce dispositif s'appuie sur un travail partenarial avec l'équipe pédagogique et les partenaires de soins.

Cette catégorie de poste est ouverte en recrutement aux enseignants du 1^{er} degré et du 2nd degré.

B) Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

Les enseignants nommés sur ces postes dispensent un enseignement au sein d'un collège aux élèves en difficulté scolaire orientés vers les SEGPA de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Ils sont enseignants de référence d'une classe et accompagnent le processus d'insertion sociale et professionnelle des élèves.

3- Les postes implantés en établissement sanitaire, médico-social

A) Les postes de coordination pédagogique d'unité d'enseignement

Au sein de certaines unités d'enseignement des établissements sanitaires et médico-sociaux comportant plus de trois postes, un enseignant titulaire d'un CAPPEI assure une coordination pédagogique. A ce titre, il organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement, il supervise la répartition des groupes d'élèves et il coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves au sein de l'établissement, du service de soins ou de l'établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements.

Ces postes seront pourvus dans le cadre d'un appel à candidature.

B) Les unités d'enseignement (UE) en établissement spécialisés (IME, IEM, ITEP,...)

Les enseignants nommés sur ces postes au sein d'un établissement spécialisé – institut médico-éducatif (IME), institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP), institut d'éducation motrice (IEM), hôpital de jour, établissement accueillant des enfants polyhandicapés, hôpitaux ou hôpitaux psychiatriques – dispensent un enseignement adapté aux besoins particuliers des élèves âgés de 3 à 20 ans en situation de handicap.

L'unité d'enseignement est un dispositif scolaire fondé sur l'alternance de temps de scolarisation, de soins et d'ateliers éducatifs. Ce dispositif s'appuie sur un travail partenarial au sein de l'établissement spécialisé, selon les projets des élèves, ainsi qu'avec des établissements scolaires (école, collège ou lycée) en cas de parcours partagé de l'élève.

Il est indispensable de prendre contact avec l'inspecteur chargé de la scolarisation des élèves handicapés (IEN ASH 3) et la direction de l'établissement envisagé afin de s'informer des conditions d'exercice (calendrier, horaires, heures supplémentaires, sujétions spéciales et public accueilli) avant de formuler des vœux.

4- Poste à profil : centre de formation Le Nôtre Sonchamp

Annexe G à compléter et à renvoyer à la DSDEN pour prise en compte de la demande

Profil du poste

Enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI. L'enseignant assure sa mission sous l'autorité conjointe du directeur de l'établissement, dans le cadre du projet éducatif de l'établissement et de l'IEN ASH.

Il s'agit d'apporter une réponse en termes d'enseignement à des niveaux d'élèves hétérogènes, voire à l'acquisition de la langue pour les élèves allophones, afin de favoriser leur insertion socioprofessionnelle au travers de l'obtention d'un diplôme ou la validation des compétences.

Conditions spécifiques d'exercice

Établissement public non autonome, Le Nôtre est un des cinq centres éducatifs de formation professionnelle (CEFP) parmi les 17 établissements du département de Paris. Il participe à la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance.

L'établissement accueille à ce titre 55 jeunes, dans le cadre d'une formation aux métiers de l'horticulture, de la restauration et du bâtiment des jeunes de 14 à 18 ans ainsi que des jeunes majeurs de moins de 21 ans. Ces jeunes sont confiés par le bureau de l'aide sociale à l'enfance de Paris ou des départements limitrophes.

L'enseignement général dispensé est organisé par une équipe de quatre professeurs des écoles spécialisés. La formation professionnelle est assurée par une équipe de onze éducateurs techniques spécialisés, sous la responsabilité d'un cadre socio-éducatif.

Profil, qualifications nécessaires

Avoir une bonne connaissance des problématiques de la scolarisation des adolescents rencontrant des difficultés plurifactorielles et de leur accompagnement.

Avoir une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation et des compétences de médiation facilitatrices du travail en équipe pluri-catégorielle.

Avoir une bonne connaissance des référentiels du CAP et des compétences du socle commun.

Être en capacité :

- d'évaluer chaque élève pour contribuer à l'élaboration du projet individuel de chaque élève ;
- d'accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet ;
- de concevoir et mettre en œuvre des conditions d'apprentissage différenciées en fonction des compétences visées ;
- d'élaborer des écrits professionnels indispensables au suivi de l'élève.

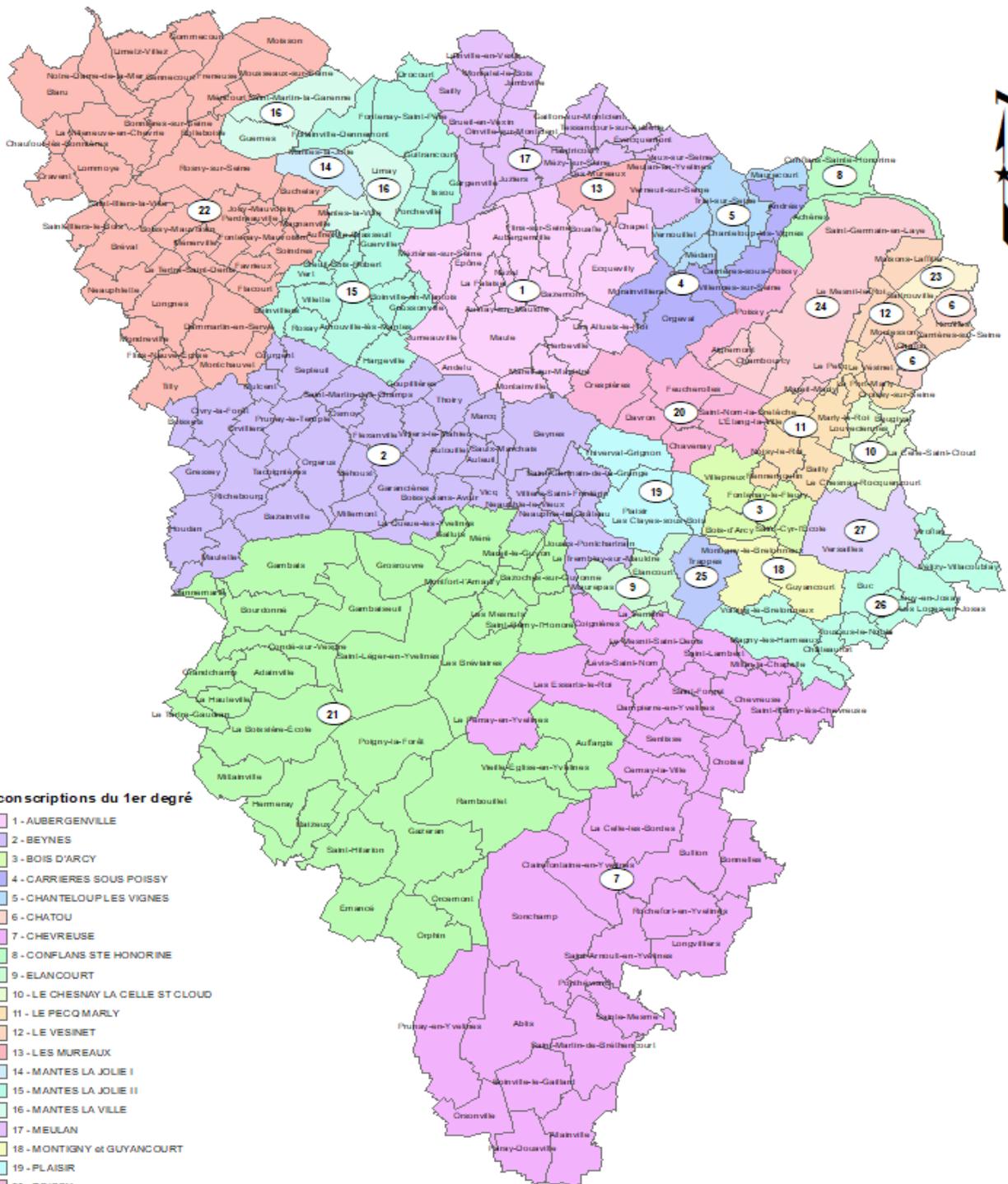
Prendre contact avec l'IEN référent : IEN Yvelines ASH 2.

5- Les postes de remplacement pour l'enseignement spécialisé ou adapté

Les enseignants nommés sur ces postes sont amenés à effectuer des remplacements dans les ULIS 2nd degré, les SEGPA et les établissements spécialisés du département relevant de la compétence des IEN ASH 1, 2 et 3. Ils dispensent un enseignement adapté ou spécialisé aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.

Prendre contact avec l'IEN de la circonscription ASH 2 ou 3 avant de formuler des vœux.

**CIRCONSCRIPTIONS DU 1ER DEGRE
DEPARTEMENT DES YVELINES
RS 2021**



Circonscriptions du 1er degré

- 1 - AUBERGENVILLE
- 2 - BEYNES
- 3 - BOIS D'ARCY
- 4 - CARRIERES SOUS POISSY
- 5 - CHANTELOUP LES VIGNES
- 6 - CHATOU
- 7 - CHEVREUSE
- 8 - CONFLANS STE HONORINE
- 9 - ELANCOURT
- 10 - LE CHESNAY LA CELLE ST CLOUD
- 11 - LE PECQ MARLY
- 12 - LE VESINET
- 13 - LES MUREAUX
- 14 - MANTES LA JOLIE I
- 15 - MANTES LA JOLIE II
- 16 - MANTES LA VILLE
- 17 - MEULAN
- 18 - MONTIGNY et GUYANCOURT
- 19 - PLAISIR
- 20 - POISSY
- 21 - RAMBOUILLET
- 22 - ROSNY SUR SEINE
- 23 - SARTROUVILLE
- 24 - ST GERMAIN
- 25 - TRAPPES
- 26 - VELIZY VILLACOUBLAY
- 27 - VERSAILLES

1 cm = 3 km

Date: 03/03/2021
User Name: vrenoir

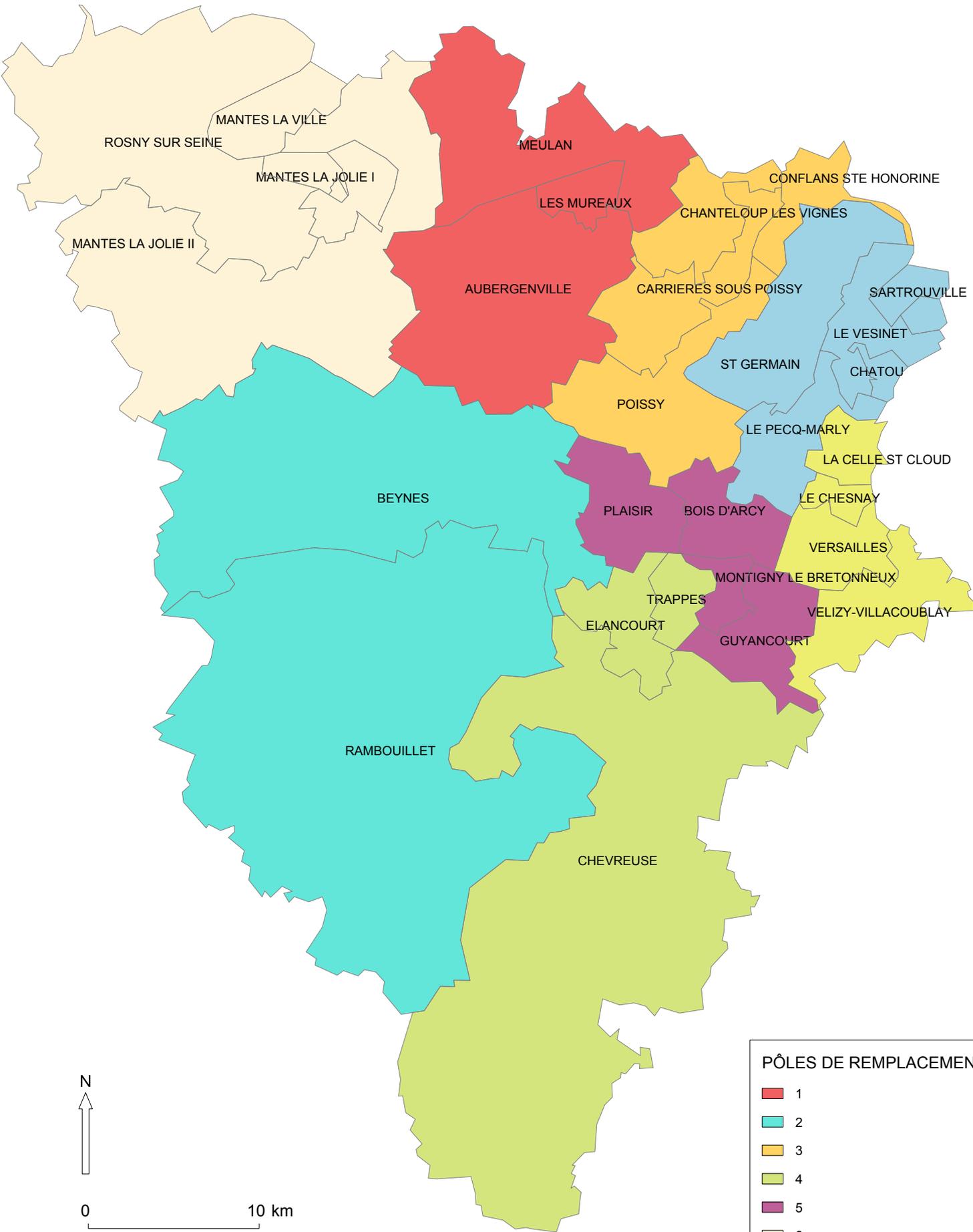
Mouvement départemental 2021 - Annexe L

Ecoles travaillant sur un rythme scolaire de 4 jours et 1/2

Les communes ci-dessous ont maintenu un rythme de 4,5 jours :

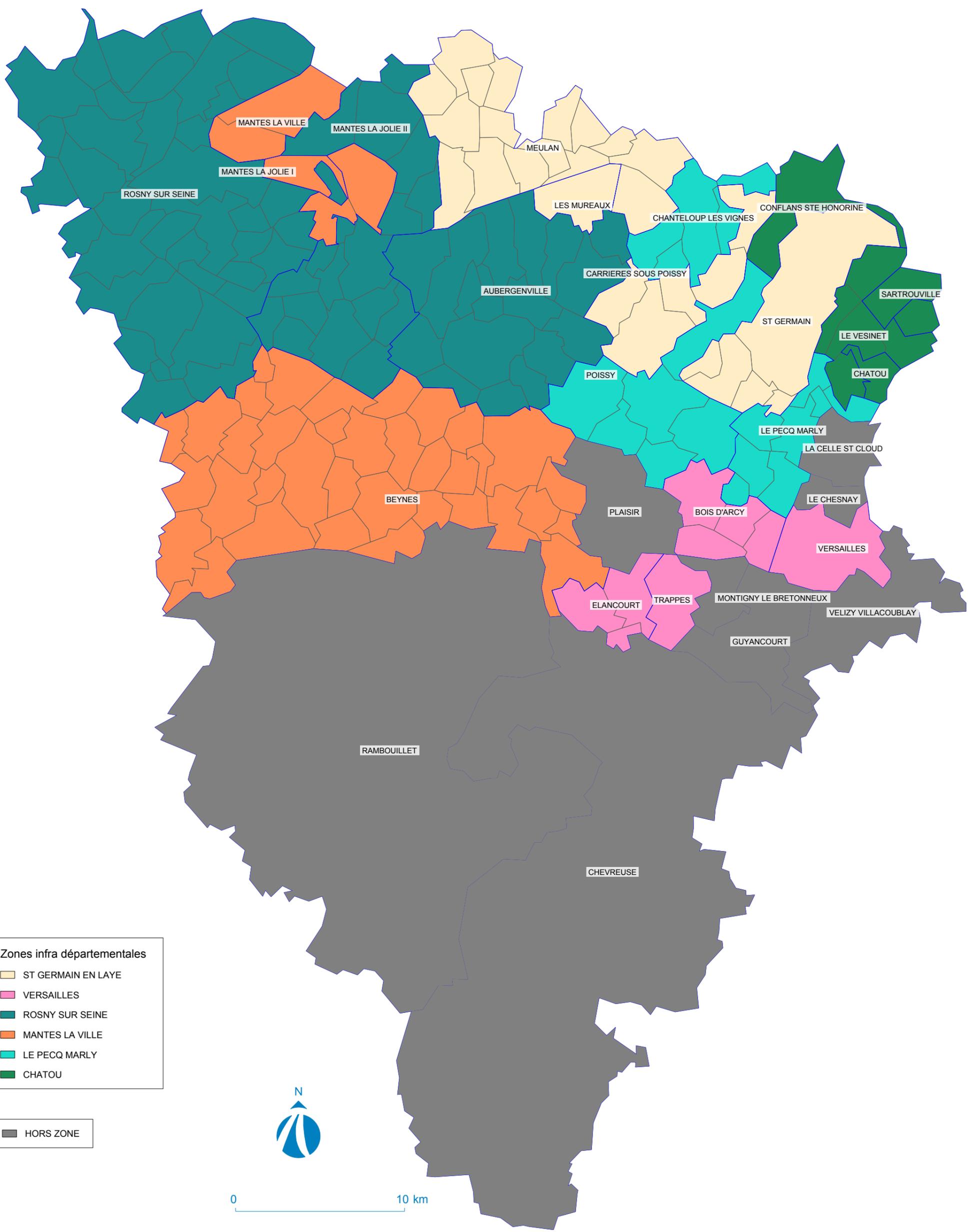
Commune	Circonscription
Les Alluets Le Roi	Aubergenville
Bazemont	Aubergenville
La Boissière école	Rambouillet
Buc	Vélizy-Villacoublay
Orcemont	Rambouillet
Le Tremblay Sur Mauldre	Rambouillet
Vélizy-Villacoublay	Vélizy-Villacoublay
Viroflay	Vélizy-Villacoublay

PÔLES DE REMPLACEMENT



0 10 km

PÔLES DE REMPLACEMENT	
■	1
■	2
■	3
■	4
■	5
■	6
■	7
■	8



Zones infra départementales

- ST GERMAIN EN LAYE
- VERSAILLES
- ROSNY SUR SEINE
- MANTES LA VILLE
- LE PECQ MARLY
- CHATOU

HORS ZONE

